

## Formation Spécialisée du 09 novembre 2023 ex CHS CT

### Neuf points étaient à l'ordre du jour :

- 1 – Approbation du PV de la FS du 18 septembre (pour avis).
- 2 – Budget local 2023 : nouveaux devis (pour avis).
- 3 – Budget formation prévention 2023 : nouveaux devis (pour avis).
- 4 – Projet de convention 2024 avec Monsieur PIZZO, psychologue (pour avis)
- 5 – Résultat du questionnaire sur les formations aux risques routiers et à la sûreté des personnes (pour information).
- 6 – Etat des lieux du nombre d'heures de ménage par site (pour information)
- 7 – Présentation des nouvelles fiches risques professionnels (pour information)
- 8 – Présentation du rapport annuel 2022 de la médecine de prévention et perspectives 2023-2024 (pour information)
- 9 – Questions diverses

- 
- 1 – Approbation du PV de la FS du 18 septembre (pour avis)

Le PV a été approuvé par l'ensemble des organisations syndicales.

- 2 – Budget local 2023 : nouveaux devis proposés pour approbation par notre Direction.
- 3 – Budget formation prévention 2023 : nouveaux devis

Au final, les 2 budgets étant liés, le point 3 a été abordé avant le point 2 dans la mesure où il affichait un déficit qui devait être résorbé par les crédits du budget local.

Pour la formation, nous avons constaté des différences dans la consommation des crédits votés qui ont fait l'objet de remarques et d'un refus de prise en charge :

- Formation CACES (chariot élévateur) jamais présentée en FS
- Formations RPS santé mentale et RPS suivies par des agents DDFIP sur des sessions organisées par les Douanes, refacturées sur notre budget FS sans accord préalable.

La seule dépense qui a été actée est la formation incendie sur 3 sites (Lodève, Clermont l'Hérault et Centre de Contact)

Suite à ces dysfonctionnements, et au risque de perte de crédits faute de consommation, un groupe de travail est fixé ce 30 novembre pour mettre en place les bonnes pratiques d'échange, juger de la pertinence des actions programmées et organiser une consommation budgétaire plus efficiente pour les années à venir.

Pour le budget local, à l'issue de ces échanges, l'ensemble des OS a voté pour :

- Centre de contact : Déplacement machine à café et fontaine à eau d'un lieu de passage vers la salle de repos (sécurité incendie)
- Clermont l'Hérault : Achat d'un store occultant pour porte d'accueil permettant de ne pas baisser la grille quand le site est fermé au public (issue de secours).
- Millénaire : Abaissement d'une badgeuse à hauteur PMR .
- Millénaire et Montmorency : Achat d'un panneau de signalisation des WC PMR
- Béziers Verdier : Achat de goulottes (risque de chute)
- La Mosson : Achat d'un chariot de manutention et pose de dalles podotactiles
- Montmorency : Achat et pose d'un miroir à la sortie du garage

Et voté contre, les propositions suivantes ne correspondant pas, aux attributions de la Formation Spécialisée , aux attentes des agents constatées lors des visites de site :

- Montmorency : Cours de yoga (uniquement 6 séances à prix prohibitif)  
Remplacement d'un ballon d'eau chaude  
Réfection du sol de la cantine  
Achat d'un panneau d'information
- Pour tous les sites : Installation de badgeuses à hauteur PMR sans étude du besoin réel et à un tarif prohibitif (notamment des frais de déplacement pour plus de 2000€ TTC)

On est en attente des devis pour le portillon de Pézenas (sécurité incendie) et la sécurisation des escaliers intérieurs de Lunel.

Vos représentants ont fait remarquer que les diverses interventions d'un interprète sur 2023 auraient déjà permis l'acquisition d'une tablette et d'une application permettant à notre collègue malentendant d'être autonome au quotidien et pas seulement lors de réunions ponctuelles. Le médecin de prévention a indiqué qu'elle allait le contacter pour définir le besoin et obtenir le financement du matériel adéquat.

Pour Pézenas, les stores ont été financés par le budget général de la DDFIP 34.

De ce fait, il reste à dépenser 35 000€ d'ici le 15 décembre. Vos représentants ont demandé à ce que soient réalisés, en priorité :

- pour la Trésorerie Amendes : la mise en place d'un hygiaphone, de film occultant et d'une climatisation pour le bureau de réception.
- pour Béziers Clémenceau : le film occultant pour les vitres extérieures
- pour le Millénaire : la réparation de la rampe pour l'accès PMR
- pour Montpellier CHR : porte automatique PMR

Compte tenu des difficultés à obtenir des devis sur une période restreinte, le Directeur s'est engagé à solder les crédits non consommés sur des dépenses de fonctionnement et de nous rétrocéder le montant correspondant sur le budget FS de 2024.

#### 4 – Projet de convention 2024 avec Monsieur PIZZO, psychologue

Cette convention d'une année a été approuvée à l'unanimité. Toutefois, nous nous sommes prononcé contre une reconduction tacite sur plusieurs années qui nous ôterait tout esprit critique et possibilité de choix d'un autre psychologue.

Vos représentants FO ont noté qu'à l'appui de cette convention, M. PIZZO avait proposé des formations sur les risques psycho-sociaux dont le contenu nous a paru pertinent et susceptible d'être proposé aux agents sur le budget 2024 en lieu et place de la formation théâtre reconduite chaque année quasiment tacitement.

---

## 5 – Résultat du questionnaire sur les formations aux risques routiers et à la sûreté des personnes

Seuls 32,67 % des agents ont répondu au questionnaire et dans leur immense majorité indiquent ne pas avoir participé aux formations indiquées.

Les documents fournis ne permettaient pas une analyse des réponses, notamment absence des observations des agents. La Direction s'est donc engagée à fournir le fichier complet des réponses. Aujourd'hui, nous pouvons simplement constater qu'un faible nombre d'agents ont pu bénéficier de la formation à la prévention des risques routiers.

Le prochain GT sera l'occasion de revoir le sujet et de trouver des pistes pour augmenter le nombre de demandes.

---

## 6 – Etat des lieux du nombre d'heures de ménage par site

A notre demande, l'Administration a fait un état des lieux et posé des ratios heure ménage par surface pour permettre une comparaison entre les différentes structures. On constate des écarts notables. A titre d'exemple, à Béziers, la Direction a réalisé le transfert des heures d'un agent Berkani du site de Clémenceau vers Verdier. Toutefois, à notre grande surprise, alors que la Direction pense que c'est effectif, dans les faits il exerce toujours exclusivement sur Clémenceau.

Pour le ménage, la DDFIP a recours aux agents Berkani sur certaines structures et au marché régional sur les autres. Ce type de marché prévoit l'attribution des heures de ménage par le prestataire avec une obligation de résultat. Les contrôles valident régulièrement le résultat. Pour autant, dans le DUERP, les agents relèvent régulièrement le déficit de qualité de la prestation. Pour vos représentants, une critique du ménage incomberait automatiquement à incriminer l'agent en charge du ménage. Il nous paraît particulièrement indécent de faire porter la responsabilité sur des agents exploités par des entreprises privées sur fonds publics. Au moins, avons-nous la certitude qu'un agent Berkani bénéficie de la réglementation du travail. La Direction, au regard de nos diverses remarques, s'est engagée à une plus grande vigilance sur un volume horaire cohérent et suffisamment conséquent par site.

## 7 – Présentation des nouvelles fiches risques professionnels (pour information)

Ces fiches recensent, par site, les postes ou métiers exercés par les agents et les risques inhérents à leurs activités ainsi que les mesures de préventions déjà mises en œuvres.

Ce point à l'ordre du jour a surtout été l'occasion d'échanger sur la fiche de signalement. Le médecin a précisé qu'elles devaient être rapidement communiquées aux agents de prévention pour qu'ils assistent ponctuellement les agents en les orientant.

Le médecin a bien précisé qu'un signalement pouvait avoir pour conséquence une dégradation de la santé et le développement d'un mal être.

Cet état de santé peut faire l'objet d'une déclaration d'accident de travail jusqu'à deux ans après l'évènement.

En conséquence les agents (notamment d'accueil, puisque 80 % des fiches les concernent suivant le recensement national) ne doivent pas se censurer.

La DGFIP a présenté [SIGNALFIP](#) (Ctl-clic pour accéder au lien) le nouvel outil informatique de remontée des fiches de signalement, dont le déploiement devrait intervenir à compter de fin janvier 2024. Il doit notamment permettre aux agents de recourir à la fiche de signalement plus aisément et faciliter les recensements et suivis.

Ce travail a été dressé par le docteur Baume partie à la retraite le 1<sup>er</sup> juillet 2023. Il a donc été présenté par sa remplaçante.

L'activité 2022 a encore été marquée par la COVID, puisqu'une part de l'activité a tourné autour de cette pathologie.

En chiffres, l'activité est toujours soutenue, d'autant que le déficit du nombre de médecins en France prévaut également pour la médecine de prévention.

Pour la DDFIP, sur l'année 2022, le médecin a réalisé 562 visites médicales, réparties entre 190 périodiques, 19 de pré-reprise et 16 de reprise, le reste correspond à des visites occasionnelles dont 41 à l'initiative des agents et 122 à la demande de l'administration, invitée à ne pas omettre de communiquer le motif au médecin...

## 9 - Questions diverses

Suite aux dernières visites de sites (CDC et Saint-Mathieu de Trévières), nous avons constaté des travaux réalisables rapidement. Ils n'ont pas été portés à l'ordre du jour. Nous les avons donc inclus dans ce point. Pour Saint-Mathieu de Trévières, la barre de seuil et la poignée de manivelle vont être réalisés. Par contre, le furet dans les combles bénéficiera de la trêve hivernale. Pour le CDC, les stores ont été validés.

Nous ignorons toujours qui est propriétaire du mur mitoyen à Sète.



Les visites sur les hauts cantons devront être réalisées avant la première FS 2024.

La DDFIP a été sollicitée pour demander des accès aux déchetteries pour les différents services communs sur l'ensemble du département.

Vos représentants FO :

Bernadette JAGA - Agnès NOVIO

Olivier VERNEGEOL- Nicolas PONTTHIEU

 <b>SECTION</b>  <b>HÉRAULT</b>	<b>BULLETIN D'ADHESION</b>	
	à retourner à : Section FO DGFIP 34 - DDFIP 34	
Section FO DGFIP 34 <a href="mailto:fo.ddfip34@dgfip.finances.gouv.fr">fo.ddfip34@dgfip.finances.gouv.fr</a> site local : <a href="http://www.fo-dgfip-sd.fr/034/">www.fo-dgfip-sd.fr/034/</a> site national : <a href="http://www.fo-dgfip.fr/">www.fo-dgfip.fr/</a>	NOM : _____	PRENOM : _____
	GRADE : _____	Echelon : _____ Indice : _____
	AFFECTATION : _____	
	déclare vouloir adhérer au Syndicat <b>FORCE OUVRIERE DGFIP</b>	
	Fait à : _____	le _____
	(signature)	
	<b>→ crédit d'impôt sur la cotisation syndicale à hauteur de 66% de son montant</b>	
	Secrétaire départemental et permanent syndical local : Olivier VERNEGEOL	
	<b>☎04.67.15.75.65</b>	